



PARTIE 7 LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

I. CAPACITE TECHNIQUE

L'exploitation du GAEC des deux collines est issue de la fusion de trois exploitations existantes. Finalisé dans sa forme actuelle en 2017 il se compose de **Julien BOU**, **Gilles BOU**, **Guillaume DALMIERES** et **Jean-Michel ROUVELLAT**.

Le GAEC des deux collines implique quatre co-gérants qui ont une forte complémentarité afin de couvrir l'ensemble des activités de l'exploitation, à savoir : gestion des bâtiments, gestion des effluents, conduite alimentaire et sanitaire du cheptel, gestion des cultures, gestion économique et administrative.

1. MOYENS HUMAINS

1.1. Julien BOU

Julien BOU est titulaire d'un baccalauréat STAE (Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement). Au sein de l'exploitation, il s'occupe de l'élevage en général, de l'insémination ainsi que de l'administratif et de la comptabilité.

1.2. Gilles BOU

Gilles BOU est titulaire d'un baccalauréat D'. Au sein de l'exploitation, il s'occupe du matériel, des cultures ainsi que de l'administratif concernant l'agronomie.

1.3. Guillaume DALMIERES

Guillaume DALMIERES est titulaire d'un baccalauréat professionnel Elevage. Au sein de l'exploitation, il s'occupe de l'élevage en général, des assurances ainsi que des relations de la CUMA de Castanet à laquelle le GAEC est adhérent.

1.4. Jean-Michel ROUVELLAT

Jean-Michel ROUVELLAT est titulaire d'un BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles). Au sein de l'exploitation, il s'occupe des cultures, de l'élevage viande plus spécifiquement (mais également lait) ainsi que des relations de la CUMA de Pradinas, à laquelle le GAEC est adhérent.

2. HISTORIQUES

2.1. Historique de la famille BOU

1904 : création du site de La Crouzette par les arrière-grands-parents, avec une vache laitière.

1974 : installation du père des deux associés actuels (les frères Gilles et Julien BOU), en créant le GAEC de la Crouzette, avec une vingtaine de vaches laitières et environ 45 ha. Préexistence d'un atelier porcin qui sera arrêté.

1998 : installation de Gilles avec la reprise d'une vingtaine d'ha et création du « GAEC des deux collines » avec 60 VL. Projet d'atelier de veaux de boucherie dans l'ancienne porcherie, très vite arrêté.

2000 : installation de Julien BOU avec la création d'un atelier d'une dizaine de vaches allaitantes.

2008 : reprise de l'exploitation d'un oncle (site de La Croze) avec 40 ha permettant une augmentation du cheptel laitier (total d'environ 100 vaches laitières). La première partie de la stabulation des vaches laitières actuelle a été construite en 2008, puis agrandie en 2012.



2.2. Historique de la famille DALMIERES

1977 : installation des parents en vaches laitières à La Plane de Malet (Prat Biale vieux).

1980 : quota de 90 000 L.

1990 – 1997 : achat de terres aboutissant à un quota de 180 000 L en 1997 (une trentaine de vaches laitières).

2001 : création du GAEC du Plazet avec un voisin : quota de 400 000 L.

2006 : installation de Guillaume DALMIERES dans le GAEC (atelier de 40 vaches allaitantes) avec le départ en retraite du voisin en 2007. SAU de 70 ha. Construction de la stabulation neuve sur le site de Prat Biale, d'où le nom de Prat Biale neuf, en 2008, puis du hangar photovoltaïque en 2015 sur ce même site.

2016 : départ à la retraite du père de Guillaume DALMIERES.

2.3. Historique de la famille ROUVELLAT

1974 : installation du père de Jean-Michel ROUVELLAT à Camp-Grand sur 13 hectares avec un atelier de naisseur-engraisseur de 22 truies venant en complément du quota laitier préexistant de 120 000 L. Arrêt de l'atelier porcin avant l'installation de Jean-Michel ROUVELLAT.

1991 : installation de Jean-Michel ROUVELLAT avec la création d'un atelier de chèvres.

2007 : création d'un GAEC avec un voisin, mais en 2013 arrêt de l'atelier de chèvres et dissolution du GAEC pour la création de l'EARL Rouvellat (unipersonnelle) spécialisée en vaches laitières. Montée progressive à 260 000 L de quota, avec achat de 17 ha à La Bouyo.

2013 : reprise de 40 ha en location à Calmels, site également spécialisé en vaches laitières.

2015 : Projet de création du GAEC du Grand Peyrou avec un jeune mais resté à l'état de projet.

2.4. Historique du GAEC des deux collines

2017 : regroupement des trois exploitations au sein du GAEC des deux collines avec maintien des sites d'élevage originels : 2 300 000 L de quota (quota toujours actuel), avec environ 200 vaches laitières au total, réparties sur plusieurs sites (ainsi que la traite) : gestion indépendante des sites. L'exploitation possède aussi 70 vaches allaitantes et 320 hectares SAU.

2022 : Projet actuel de regroupement du cheptel laitier et de la traite, sur le seul site de La Crouzette.

II. CAPACITE FINANCIERE

Une attestation de capacité financière de l'exploitation est fournie, ainsi qu'un engagement de financement d'un établissement bancaire (Cf. Annexes 3 et 4).

Conformément à ces documents, le GAEC est en capacité de faire face entièrement aux mesures d'exploitation et de protection de l'environnement liées à son activité.



ANNEXE 3 **ATTESTATION DE CAPACITÉ FINANCIÈRE DE L'EXPLOITATION**

Objet : Commentaires comptables sur les exercices 2019, 2020 et 2021 pour le GAEC DES DEUX COLLINES

vendredi 15 avril 2022

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à une demande qui nous a été formulée par les gérants du GAEC DES DEUX COLLINES, la Crouzette 12240 CASTANET, vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant sur 3 ans les indicateurs clés de la société ainsi que notre analyse.

	2020/2021	2019/2020	2018/2019
CHIFFRE D AFFAIRES	1015480	932369	936427
EBE	305073	219386	279081
FONDS DE ROULEMENT	199606	306843	398521
DETTES CT	303935	172062	135140
ANNUITES	172826	166615	150965
TAUX D ENDETTEMENT	45,96%	56,41%	46,55%


Le chiffre d'affaires de l'exploitation, ainsi que l'EBE sont en augmentation sur les 3 dernières années.

Le Fond de roulement, positif sur les 3 exercices, correspond aux ressources disponibles sur l'exploitation après financement des immobilisations. Il est logiquement amené à évoluer dans le cadre des investissements liés au projet mais la situation actuelle est favorable.

Ainsi au vu des critères actuels l'exploitation devrait pouvoir assumer les investissements projetés et faire face à ses annuités et dettes, à condition que le prix de vente du lait se maintienne à un niveau raisonnable bien entendu.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Marjorie MENEL
Expert-Comptable






ANNEXE 4 **ENGAGEMENT DE FINANCEMENT**

GAEC DES DEUX COLLINES
La Cruzette

12240 CASTANET

N/Réf : Centre d'Affaires Agricoles
Objet : Bâtiment

Rodez, le 17 mars 2022

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Comité des Prêts de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES a donné son accord pour la mise en place des prêts suivants (sous réserve du respect de la loi du 11 juillet 1994, dite loi Madelin) :

La durée de validité du présent accord prendra fin le 21/10/2022

Année	Catégorie - Objet	Montant	Durée	Dont Différé de remb. en capital	Périodicité
Au nom de : GAEC DES DEUX COLLINES					
2022	Prêt MT Agrandissement Bâtiment Garantie : Caution Solidaire des associés + SIAGI 20%	260 000 €	180		A définir

Espérant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Responsable du Service,

LAPEYRE Vincent

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez à tout moment, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier ou modifier en adressant votre demande par écrit à : Service Qualité Clients Crédit Agricole NMP, 160 Av. Marcel Unal - 82002 MONTAUBAN Cedex

